



Cotisation

ASCE 33 Cerema

ANNÉE 2025

Cotisation

Conformément au statut de l'ASCE 33 Cerema, la cotisation annuelle doit être validée lors de l'assemblée générale.

Nous vous proposons cette année de ne pas modifier le tarif de la cotisation pour 2025 :

- 20 € pour les agents Cerema / SNUM / IGN / retraités de ces services / agent du ministère sur autre site
- 30 € pour toute autre personne (exemple sous-traitant SNUM ou personne autorisée par membres du bureau)
- L'adhésion à l'ASCE 33 Cerema est gratuite pour les nouveaux arrivants, mais n'oubliez pas de vous inscrire !